

MAIRIE DE LAUZERTE

----- Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 15 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Mme CHAMBON et au refus de Mme BUHAGIAR d'intégrer le Conseil Municipal, c'est M. VELLUZ qui intègre le conseil municipal. Son nom figure maintenant sur le tableau du conseil municipal

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Étaient présents :

Mmes C. BOILLON, C. PARDO, C. BASSO-GUICHARD,

Mrs H. GERVAIS, J.C. GIORDANA, J.F. PIERASCO, J.L AUNAC, J. JOFRE, T. BEZY. CH. VELLUZ

Procurations : C. TAURAN à JL AUNAC, D. DENIS à C. BASSO-GUICHARD, J. DELTEIL à JC. GIORDANA

Secrétaire : JF. PIERASCO

Le compte rendu du 21 février 2019 est adopté à la majorité : abstention 1 (M. GERVAIS)

Le compte rendu du 19 mars 2019 est adopté à l'unanimité :

1. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Service assainissement.

Dépenses de fonctionnement :	- 57 559.59 €
Recettes de fonctionnement :	56 302.98 €
Résultat de clôture :	- 1 256.61 €
Résultat reporté	34 480.20 €
Résultat cumulé	33 223.59 €

Dépenses d'investissement :	- 20 760.85 €
Recettes d'investissement :	42 380.47 €
Résultat de clôture :	21 619.62 €
Résultat reporté	227 274.35 €
Résultat cumulé	248 893.97 €
Restes à réaliser /dépenses	- 89 894.38 €
Résultat	158 999.89 €

Hors la présence de M. le Maire, Madame BOILLON, 1 ère adjointe, propose le vote du compte administratif assainissement 2018.

Adopté à la majorité : Contre 2 (J. JOFRE, H. GERVAIS), abstention 1 (Ch. VELLUZ).

2. COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018- dressé par le Trésor Public

Adopté à la majorité : Contre 2 (J. JOFRE, H. GERVAIS), abstention 1 (Ch. VELLUZ).

3. Budget Assainissement 2018-Affectation du résultat.

Fonctionnement 2018 : 33 223.59 €

Investissement : 158 999.59 €

Adopté à la majorité : Contre 2 (J. JOFRE, H. GERVAIS), abstention 1 (Ch. VELLUZ)

4. BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019.

Fonctionnement : 85 979.00 €

Investissement : 313 753.00 €

Adopté à la majorité : Contre 3 (J. JOFRE, H. GERVAIS, Ch. VELLUZ).

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses : - 1 364 797.97 €

Recettes : 1 623 130.83 €

Résultat reporté : 32 533.77 €

résultat cumulé : 290 866.63 €

Investissement :

Dépenses : -543 273.21 €

Recettes : 555 587.97 €

clôture : 12 314.76 €

résultat reporté : - 231 512.49 €

résultat cumulé : - 219 197.73 €

Restes à réaliser/Dépenses : -186 895.08 €

Restes à réaliser/Recettes : 140 576.45 €

Résultat - 265 516.36 €

Hors la présence de M. le Maire, Madame BOILLON, 1 ère adjointe, propose le vote du compte administratif de la commune 2018.

Adopté à la majorité : Contre 2 (J. JOFRE, H. GERVAIS.), abstention 1 (Ch. VELLUZ)

6. COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE -dressé par le Trésor Public

Adopté à la majorité : Contre 2 (J. JOFRE, H. GERVAIS), abstention 1 (Ch. VELLUZ)

7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018-COMMUNE

Fonctionnement : 290 866.63 €

Investissement : - 265 516.36 €

Adopté à la majorité : Contre 2 (J. JOFRE, H. GERVAIS), abstention 1 (Ch. VELLUZ)

8. TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019.

M. le Maire, propose de maintenir les taux sur les différentes taxes locales

- 12.41% taxe d'habitation.

- 14.08% taxe foncières sur les bâties.

- 67.13% taxe foncière sur le non bâti.

- 16.78% cotisation foncière des Entreprises.

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de maintenir les mêmes taux pour 2019. Pas d'augmentation.

9. BUDGET COMMUNAL 2019.

Fonctionnement : 1 498 476.00 €
Investissement : 959 708.00 €

Adopté à la majorité : Contre 3 : (J. JOFRE, H. GERVAIS, Ch. VELLUZ), abstention 1 : C. PARDO.

10. Convention ENEDIS/MICROTOPO :

M. le Maire explique que la maîtrise d'ouvrage confiée au SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) pour les travaux d'enfouissement de l'éclairage public, place du foirail et rue des Carmes, nécessite la signature d'une convention de servitude avec la société MICROTOPO, chargée par ENEDIS de l'étude technique relative à ces travaux.

Adoptée à l'unanimité.

11. Emploi Civique :

M. le Maire, indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire qui a pour but d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans, une opportunité de s'engager et donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans les domaines très vastes en respectant l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

La mise en place de ce dispositif prendra effet au 1^{er} mai pour une durée de 6 à 12 mois.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

JC. GIORDANA :

- Propose l'adhésion (80 euros) à l'association « Campagnes Vivantes 82 », qui intervient en Tarn et Garonne, afin de valoriser l'arbre champêtre et favoriser son intégration dans le paysage rural. Cette association serait déjà intervenue sur la commune, notamment avec des plantations sur le secteur du centre équestre. Le conseil municipal soutient cette adhésion.
- Donne à la réflexion, un courrier du « groupe de réunion du mardi », sur les impacts de la pollution lumineuse et cite des communes sur notre territoire (Montaigu de Quercy, Bourg de Visa, Miramont de Quercy, Roquecor, Montbarla) qui ont déjà adopté la réduction de l'éclairage de nuit. Outre les bienfaits sur le bien-être de chacun, sur la biodiversité, sur le climat / énergie, la possibilité de réduire la facture de consommation électrique de la commune ne serait plus à démontrer.

M. le Maire, propose que l'on se rapproche des services du SDE (syndicat départemental d'énergie) et de la société Desmarais, afin d'étudier cette faisabilité.

- Fait part du compte-rendu de la commission fleurissement du 28 mars 2019.

C. PARDO :

Note que certains propriétaires de chien, lors des promenades aux stades de Vignals, les laissent faire leur besoin sur les terrains, ce qui engendrent des désagréments pour les joueurs lors des entraînements ou des matchs.

Demande, s'il y a la possibilité de réduire ou d'interdire, le stationnement abusif / camping sauvage qui deviennent récurrents à Vignals et salle des fêtes.

R./ le Maire : pour Vignals, un panneau limite à 48h le stationnement, qu'il est difficile d'intervenir ou de contrôler sur d'autres lieux (l'Eveillé, salle des fêtes), suite à des risques d'incidents (comme cela s'est déjà produit), que c'est le rôle de la gendarmerie.

C. BASSO-GUICHARD :

Note également que près des poubelles rue d'Auriac, se produit ce même phénomène d'excréments de chiens.

Informe que le barbecue de Vignals est dégradé.

H. GERVAIS :

Regrette que l'information sur les décès auprès des élus ne soit pas toujours transmise par la mairie.

J. JOFRE :

Fait part que l'absence de vente de produits des « Plus Beaux Villages de France » par l'Office de Tourisme Intercommunal, est regrettée par l'association.

Fait part de sa participation à la réunion du SIEEOM, sur le sujet du traitement de certains déchets interdits / dangereux. Il remet une liste de ces produits qui doivent être traités spécifiquement.

R./ le Maire : cette liste paraîtra sur le prochain Petit Lauzertin

JL. AUNAC :

Informe que la main courante du stade de rugby, aurait besoin d'être nettoyée car un dépôt engendre un salissement.

R. / M. le Maire : le nettoyage sera programmé par les services de la mairie.

JF. PIERASCO :

Informe que l'étude pour la vente du chemin Pech D'Arguel est en cours.

Suite à l'assemblée générale du SDE, apporte quelques informations :

- Concernant les chèques énergies : 26 000 foyers reçoivent des chèques en Tarn et Garonne et seulement 60% sont utilisés.
- Concernant les bornes de recharges électriques : 90 dans notre département, pour l'instant, cette opération ne s'autofinance pas (coût annuel 80 000 euros pour une recette d'environ 25 000 euros), le SDE prenant en charge ce coût.
- Que le SDE lance une étude pour un déploiement possible de stations Hydrogène et GNV (gaz naturel véhicules)
- Que les travaux de centrales hydro-électriques (5 centrales) sur le canal latéral de la Garonne vont débiter avec l'accord entre VNF (Voies Navigables de France) et le SDE.

La séance est levée à 22h38.